



Le canton va lancer un projet-pilote de dialogue entre auteurs et victimes dans une prison pour jeunes

Agresseurs et victimes en dialogue



Le projet se déploiera dans la prison des Léchaies, à Palézieux, et impliquera des jeunes de 18 à 22 ans. ALAIN WICHT-A

Genève

Le Courrier
1211 Genève 8
022/ 809 55 66
www.lecourrier.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 7'014
Erscheinungsweise: 5x wöchentlich



Seite: 4
Fläche: 87'553 mm²

Auftrag: 1093638
Themen-Nr.: 343.008

Referenz: 74815738
Ausschnitt Seite: 2/3

SELVER KABACALMAN

Prisons ► Le canton de Vaud lance dès cet automne un projet-pilote de dialogues restauratifs, qui consiste à mettre en relation victimes et détenus. Le projet se déploiera dans la prison des Léchaies, à Palézieux, et impliquera des jeunes de 18 à 22 ans.

Rencontres, médiations, échanges entre victimes et auteurs, tout cela fait partie de ce qu'on appelle la justice restaurative ou réparatrice. De nombreux outils existent. Le canton a décidé d'opter pour la méthode du dialogue restauratif. Le principe est simple: réunir en groupe des auteurs d'infraction et des victimes de crime pour les faire discuter des effets du délit sur les individus et la communauté. Il ne s'agit toutefois pas de confronter les auteurs à leurs propres victimes, mais à des personnes qui ont vécu des faits similaires.

Le canton s'inspire d'un modèle en cours depuis deux ans dans la prison de Lenzburg, en Argovie, mené sous la responsabilité du Forum suisse de justice restaurative. C'est d'ailleurs ce même organe qui chapeautera le projet vaudois et qui choisira les personnes – toutes volontaires – susceptibles de participer au programme.

Réduire la récidive

La prison des Léchaies est un établissement pour mineurs et jeunes adultes. Pourquoi avoir choisi ce site? «Les jeunes représentent une population spécifique sur laquelle il est important de porter une attention

particulière pour éviter qu'ils ne rentrent dans une spirale délicate», a expliqué Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire. Et d'ajouter: «Il est plus facile de mettre en place des projets dans des petites structures avant de viser les plus grandes.»

Donc pendant huit semaines, à raison de deux heures hebdomadaires, des groupes de deux à six détenus rencontreront un nombre similaire de victimes pour échanger. Tout cela étant encadré par les professionnels du Forum suisse de justice restaurative présents en tant qu'observateurs.

Le but du projet est de favoriser la réinsertion et la réduction du risque de récidive. Toutefois la conseillère d'Etat en charge des Institutions et de la sécurité, Béatrice Métraux, reconnaît que les effets ne sont pas prouvés scientifiquement. «Quelques études parlent d'une baisse du taux de récidive de 7 à 10%. Ce n'est pas à négliger», a-t-elle affirmé. Pour la ministre, c'est une autre manière de voir la justice, en replaçant l'humain au centre.

Les victimes n'ont pas toujours l'opportunité d'exprimer ce qu'elles ont vécu

Ces dialogues ont aussi pour but de donner la parole à la victime pour l'aider à surmonter son traumatisme et faire comprendre à l'auteur l'importance

et les conséquences de ses actes.

En effet, les victimes n'ont pas toujours l'opportunité dans leur démarche pénale d'exprimer ce qu'elles ont vécu. «Je reçois souvent des lettres de victimes qui me disent «il a été condamné, et moi?», a confié Béatrice Métraux. De l'autre côté, «l'auteur n'a pas toujours la pleine vision ni compréhension sur les conséquences de ses actes sur des personnes en chair et en os», a ajouté Sylvie Bula.

Pas de peine réduite

La participation à ce programme n'a aucune influence sur l'exécution de peine. «La sanction sera exécutée. Il n'y a pas à espérer de réduction de peine», a affirmé la ministre des prisons. Les crimes concernés sont les brigandages, les vols par effractions et les lésions corporelles.

«La prévention de la récidive n'est ni un positionnement politique, ni un principe. C'est une mission donnée par le Code pénal», a relevé la ministre. Et de poursuivre: «On ne peut pas éternellement construire de nouvelles prisons. On doit trouver d'autres pistes.»

Le projet-pilote ne coûtera que 3500 francs: de quoi défrayer les victimes qui se déplaceront en prison. Il ne nécessite par ailleurs aucune base légale particulière. Le bilan de cette expérience sera établi au cours du premier trimestre 2020. «On verra si on étend ou si on réoriente le projet», conclut Béatrice Métraux. |

Genève

Le Courrier
1211 Genève 8
022/ 809 55 66
www.lecourrier.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 7'014
Erscheinungsweise: 5x wöchentlich



Seite: 4
Fläche: 87'553 mm²

Auftrag: 1093638
Themen-Nr.: 343.008

Referenz: 74815738
Ausschnitt Seite: 3/3

TROIS QUESTIONS À CAMILLE PERRIER DEPEURSINGE



**CAMILLE PERRIER
DEPEURSINGE**

Professeure associée au centre de droit pénal à l'université de Lausanne et présidente de l'Association pour la justice restaurative en Suisse

Quels sont les avantages de ce type de programme?

Il y a un bienfait réel. Les victimes ont vraiment un espace pour raconter ce qu'elles ont vécu. Le processus pénal ne le permet pas tellement. Pendant les procès, on s'intéresse aux faits, pas tellement aux souffrances que la personne a vé-

cues ou vit encore après l'infraction. Le dialogue permet de vider son sac, d'obtenir des réponses et de se réapproprier le conflit. Il y a aussi un effet sur les auteurs. Bien souvent, ils ne mesurent pas les impacts sur leur victime. Ils se disent par exemple: «Je n'ai fait que piquer 2000 francs dans la caisse sans blesser personne avec mon arme», mais dès qu'ils rencontrent une victime, ils réalisent l'ampleur du traumatisme qu'ils ont pu causer. Ils veulent ensuite souvent faire quelque chose pour réparer leur acte.

De quels types de réparation parle-t-on?

En fin de processus dans le programme, on leur suggère de réfléchir à une manière de réparer ce qu'ils ont commis. Ce sont des gestes symboliques, comme un objet bricolé à l'atelier. Les détenus n'ont en général pas beaucoup d'argent et les victimes n'en demandent pas, souvent parce que ce n'est pas

ce qu'elles recherchent. Elles veulent surtout comprendre. Et c'est là qu'il y a une limite. Les dialogues restauratifs ne permettent pas de rencontre entre auteur et victime directe. Pourtant la médiation directe se pratique déjà beaucoup, surtout en Belgique et dans le monde anglophone depuis une trentaine d'années, et dans le canton de Genève et Fribourg. Vaud a fait le choix de suivre une autre approche.

Quelles sont les autres limites aux dialogues restauratifs?

En théorie, on prévoit que quelques auteurs d'un certain crime rencontrent des victimes de ce même crime. En pratique, cela est difficile à concrétiser. Le programme repose sur la base d'une participation volontaire. Et il n'est pas toujours possible que des auteurs et des victimes du même crime souhaitent participer. La victime n'aura donc pas forcément en face un auteur qui a commis le crime qu'elle a vécu. **SK**